



A Créteil, le 20 février 2026

Objet : un préavis de grève du 25 février au 30 mars 2026, de 0 à 24h, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, du département, de la région, des établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Monsieur le préfet,

Dans quelques semaines aura lieu la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026. A cette occasion, notre organisation syndicale exige des actes à la hauteur des réponses nécessaires pour faire face à un contexte international et national alarmant. Ce dernier est teinté de plus en plus par les idées d'extrême droite, conservatrices et masculinistes comme le démontre le dernier rapport du Haut Conseil à l'Egalité.

Les premières puissances économiques et militaires mondiales font du monde leur terrain de jeu, le divisant, afin de s'accaparer toutes les richesses, au détriment de vies humaines et de la sauvegarde de l'environnement.

Les premières victimes de ces conflits armés sont les femmes et les enfants : violences sexuelles utilisées comme armes de guerre ; mariages forcés ; système prostitutionnel ; déplacements des populations (sur 110 millions de personnes déplacées, 80% sont des femmes) et précarité extrême...Pour autant, les femmes continuent de lutter contre l'oppression, les régimes autoritaires, fascisants, colonialistes et théocratiques au péril de leur vie, partout dans le monde.

La CGT réaffirme donc son exigence du respect du droit international, de la protection et de la liberté des peuples à l'autodétermination. Pour mettre fin à l'escalade guerrière, dont le capitalisme se nourrit, nous exigeons une démilitarisation immédiate afin d'entamer partout des processus de paix par les organisations internationales.

En France également, le choix a été fait de privilégier un budget de guerre au détriment des besoins de la population.

Le PLF/PLFSS ont été passés en force à coup de 49.3, malgré des illusions démocratiques entretenues par le premier ministre. Les mesures contenues dans ces budgets s'inscrivent dans une longue série de mesures d'austérité et de destruction des conquises des agent.es et salarié.es de la fonction publique.

2,7 milliards d'euros supplémentaires ont été supprimés sur le budget des collectivités territoriales. Quelles en seront les conséquences en Val-de-Marne pour chaque collectivité dont certaines tentent de maintenir des politiques répondant aux besoins des citoyens ? Nous ne pouvons que déplorer une nouvelle dégradation de l'ensemble des services publics en Val-de-Marne.

A cette baisse de budget, s'ajoute un nouveau gel du point d'indice et des mesures impactant la santé des personnels. (Maintien de la journée de carence, 10% en moins de rémunération en CMO, y compris pour les femmes enceintes).

Comme ça n'était pas encore assez, vous vous attaquez maintenant à un des outils permettant l'évolution de carrière des fonctionnaires de la territoriale : le CNFPT, en retirant 45 millions d'€ à son budget. Cette mesure remettrait en cause la formation des policiers municipaux, la formation des sapeurs-pompiers et plus largement, la capacité du CNFPT à répondre à l'augmentation continue des besoins de formation des agent.es des collectivités.

Vous portez continuellement un double discours dont, ni les agent.es publics, ni leurs représentant.es, que nous sommes, ne sont dupes.

Malgré des négociations engagées depuis plusieurs mois, pour un nouvel accord égalité professionnelle dans la fonction publique, vous entamez un travail sur la remise en cause des autorisations spéciales d'absence qui bénéficient principalement aux femmes. En effet, le projet de décret qui vise à proratiser, selon l'âge des enfants, les autorisations spéciales d'absences en cas de maladie ou de garde non assurée pour un enfant, se voit débattre en CSFP au moment même où, dans les négociations sur l'accord, est abordée la mise en place d'ASA pour accompagner les victimes de VSST et de VIF, dont les femmes sont en très grande majorité impactées. Ou encore, des ASA pour bénéficier du droit à la santé hormonale dont la CGT fait un de ces enjeux majeurs, ces derniers mois, au sein des collectivités territoriales et établissements publics au regard des besoins exprimés par les personnels.

Dans la Fonction publique territoriale, les femmes composent 63% de l'effectif et sont les premières touchées par les inégalités salariales. Elles sont les premières impactées par les contrats courts, les temps partiels imposés, donc la précarité. Elles se confrontent régulièrement au plafond de verre au cours de leur carrière, ce qui ne leur permet pas une évolution égale à celle des hommes.

Aucune solution pour les rémunérations et le déroulement des carrières, aucune solution pour faire face à la montée de la précarité dans la Fonction publique, ce qui entraîne des conséquences sur le rendu du service public et sur la caisse nationale de retraites des agent.es des collectivités locales... Encore une fois, nous ne pouvons qu'observer que le système capitaliste que vous servez férocement, entretient les inégalités de genre dans

un but d'exploitation, de domination et de destruction du modèle de protection sociale afin de privatiser notre bien commun.

Les attaques ne sont pas uniquement sur les droits et les conquies mais aussi sur les personnes, avec une augmentation, de fait, de discriminations de toute nature, en particulier de discrimination syndicale. Nous réaffirmons notre soutien à tous les dirigeant.es et représentant.es du personnel du Val-de-Marne qui se voient entraver dans leurs droits et discriminer pour leur adhésion à un syndicat. Cela démontre aussi bien la montée des idées d'extrême droite, que la fébrilité du pouvoir et des actrices.eurs du capital. Ces dernier.es font tout pour maintenir un ordre qu'ils ont mis en place au détriment du bien commun. La défenseuse des droits a, elle-même, exprimé sa vive inquiétude quant au recul des services publics qui a pour conséquence le non-recours au droit. Nous le voyons au quotidien dans les collectivités et établissements publics du Val-de-Marne où des services ferment, comme au Conseil Départemental où les effectifs se réduisent, comme à Saint-Maurice où la lutte contre la précarité est un enjeu du quotidien, comme à Ivry ou Valenton dans le secteur de l'animation.

C'est dans ce contexte, à l'approche des élections municipales et de la journée internationale des droits des femmes, que la coordination syndicale départementale du Val-de-Marne appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser par toutes formes d'actions au sein des collectivités territoriales et établissements publics afin de faire entendre leurs revendications.

Nous déposons **un préavis de grève du 25 février au 30 mars 2026, de 0 à 24h, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, du département, de la région, des établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie** afin d'exiger :

- Le dégel et l'augmentation immédiate du point d'indice à 6€ et des pensions de retraite.
- L'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine, « à travail de valeur égal, salaire égal ».
- Une campagne de déprécarisation dont les femmes sont les premières concernées.
- Le retrait immédiat du projet de décret portant réforme sur les autorisations spéciales d'absences.
- La mise en place d'ASA pour accompagner les victimes de VSS/ VIF.
- La mise en place d'un droit à la santé hormonale par l'octroi d'ASA, sans certificat médical, à raison de 2 jours par mois.
- L'arrêt immédiat du vol des 45 millions d'€ pris au CNFPT permettant la formation et l'évolution de carrière des agent.es publics de la FPT.
- Le transfert des budgets consacrés à la militarisation de la société dans des dotations permettant de financer des services publics de proximité.

- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.
- L'abrogation de la réforme des retraites.

Nous restons disponibles pour toutes rencontres envisagées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, nos salutations distinguées.

La Coordination syndicale départementale 94